



**SUJET : ADDICTION MILDT PATIENTS-USAGERS PREVENTION PSYCHIATRIE-SANTE MENTALE SANTE PUBLIQUE PRECARITE MATIGNON REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBSTETRIQUE-PERINATALITE**

**Les jeunes, les femmes et les populations précaires premières cibles du Plan de lutte contre les addictions**

PARIS, 19 septembre 2013 (APM) - Les jeunes, les femmes et les travailleurs pauvres, chômeurs et personnes marginalisées sont les principales cibles du Plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives 2013-17, rendu public jeudi à l'issue du comité interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie et de prévention des dépendances, organisé à Matignon.

Ce plan, qui devait initialement être présenté en juillet, rappelle-t-on (cf APM HMQES001), se présente sous la forme de trois priorités déclinées en cinq chapitres.

Ces priorités, détaillées dans le dossier de presse, sont dans l'ordre décroissant:

- "fonder l'action publique sur l'observation, la recherche et l'évaluation" en première priorité
- "prendre en compte les populations les plus exposées pour réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux"
- "renforcer la sécurité, la tranquillité et la santé publique au niveau national et international".

"C'est en termes de prévention qu'une action forte et coordonnée s'avère indispensable. Les politiques précédentes ont montré leurs limites. Si elles ont permis de contenir les consommations de la population générale, elles se sont révélées inefficaces, parfois contre-productives, pour les consommations les plus à risques", comme celle des jeunes et des femmes, relève Danièle Jourdain Menninger, présidente de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt), en introduction du document présentant la totalité du plan.

Ainsi, les mesures de prévention et d'accompagnement de cette feuille de route s'adressent plus particulièrement aux jeunes, aux femmes présentant des conduites addictives, aux femmes enceintes consommatrices d'alcool et/ou de tabac, aux travailleurs pauvres, aux chômeurs et aux populations les plus précaires (personnes marginalisées, sans domicile fixe, migrants) "particulièrement difficiles à atteindre".

Seuls 6,6% des jeunes de 17 ans n'ont jamais expérimenté l'alcool, le tabac ou le cannabis, selon les chiffres présentés dans le plan: 41,5% des jeunes de cet âge ont déjà fumé du cannabis, 60% ont déjà été ivres et 31,5% fument des cigarettes quotidiennement.

Le plan préconise notamment d'"agir très en amont des consommations dans le cadre d'une politique de promotion globale de la santé de l'enfant", d'informer et d'aider les familles, notamment via les centres de protection maternelle et infantile (PMI), les centres de planification et d'éducation familiale, les réseaux d'appui à la parentalité et les centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa), et par une "meilleure accessibilité et une modernisation" des sites internet d'aide offrant information et orientation vers des professionnels

spécialisés, indique le dossier de presse.

La prévention passe aussi par l'aide à la parentalité -notamment par "la mise en place d'un service grand public (ligne téléphonique dédiée)", l'intégration du "respect de la loi dans l'approche globale de la prévention" ou encore le développement de dispositifs ciblés sur les familles en difficulté, comme les consultations jeunes consommateurs.

En matière de prévention toujours, le plan propose aussi de "renforcer la qualité et l'efficacité des actions de prévention sur l'ensemble du territoire par l'organisation d'un module de formation national, interministériel, à l'attention de l'ensemble des acteurs de prévention qui interviennent auprès des jeunes".

En matière d'accompagnement, le plan préconise notamment de "généraliser l'intervention précoce par la formation des personnels des consultations jeunes consommateurs", et de "proposer une palette de réponses adaptées" aux comportements de consommation de cannabis, "du programme d'aide au sevrage en ligne à la thérapie familiale multidimensionnelle", complète le dossier de presse.

De manière plus générale, le plan insiste également sur la nécessité de mieux adapter les offres de soins de premiers recours et spécialisés (cf APM VLQIJ003).

Le plan propose enfin de "mieux rembourser les produits de sevrage tabagique pour les jeunes adultes de 20 à 25 ans". L'assurance maladie "rembourse, à ce jour et sur prescription médicale, les traitements par substituts à hauteur de 50 euros par bénéficiaire et par an, montant porté à 150 euros pour les femmes enceintes", rappelle le document, qui précise que "les jeunes adultes fumeurs de 20 à 25 ans constituent la première classe d'âge à entrer en grand nombre dans le tabagisme régulier, à se préoccuper véritablement des maladies liées au tabac et déclarer avoir envie de s'arrêter de fumer dans une proportion de 50%".

En mai, lors de la Journée mondiale sans tabac, la ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, avait annoncé la présence d'une mesure, dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2014, visant à mieux prendre en charge le sevrage tabagique des jeunes, rappelle-t-on (cf APM MHQEV001).

En matière de lutte contre le tabac, le plan préconise aussi de "poursuivre une politique de hausse régulière des prix de vente de l'ensemble des produits du tabac".

Concernant les actions plus particulièrement dirigées vers une autre des populations cibles, les femmes, le plan préconise de renforcer le repérage et l'accompagnement des conduites addictives des femmes enceintes "par la formation des sages-femmes et des professionnels de PMI [protection maternelle et infantile]", et d'améliorer l'information relative aux dangers de l'alcool et du tabac pendant la grossesse. Le plan propose par exemple de systématiser le repérage des conduites à risque "à la faveur de la prescription d'une contraception orale".

Il propose aussi de développer les dispositifs de soin et d'accompagnement des femmes avec enfant.

Quant aux populations les plus éloignées des dispositifs, notamment les populations précaires, le plan préconise notamment "d'adapter l'offre de soins et les bonnes pratiques professionnelles aux populations des quartiers de la politique de la ville ainsi qu'aux populations spécifiques que sont notamment les jeunes en errance, les personnes migrantes, les personnes sous main de justice". Il suggère aussi de développer les dispositifs mobiles Caarud (centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues) en milieu rural.

[Plan de lutte contre les drogues et les conduites addictives](#)

vl/ab/AMP polsan  
[redaction@apmnews.com](mailto:redaction@apmnews.com)

VLQIJ002 19/09/2013 19:00 ACTU

©1989-2013 APM International.